

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : **Vendredi 28 mars 2025****CONVOCATION**Date : 21 mars 2025
Affichée le : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
4 avril 2025DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-03-06

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – PLAGES.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Claudine MORVAN LEBREC'H, Adjointe au Maire.

Après avoir entendu le rapporteur exposer le Compte Administratif 2024 de la Plage tel que présenté dans le tableau suivant :

	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	Totaux
Section d'investissement			
Dépenses (a)	126 355,86 €	28 138,72 €	154 494,58 €
<i>Dont déficit antérieur (dépenses) (b)</i>	21 505,79 €		
<i>Dont dépenses de l'exercice (c)</i>	104 850,07 €		
Recettes (d= d'+d'')	95 221,91 €	0.00 €	95 221,91€
<i>Dont Recettes de l'exercice (dont affectation) (d')</i>	95 221,91 €		
<i>Excédent antérieur (Recettes) (d'')</i>	0 €		
Résultat de l'exercice 2024 d'investissement déficitaire (hors résultat antérieur) e=(d'-c) :	- 9 628,16 €		
Résultat global d'Investissement	-31 133,95 €	-28 137,72 €	-59 272,67 €

$f=(d-a)$			Réception par le préfet : 07/04/2025
Section de fonctionnement			Mise en ligne le 7 avril 2025
Dépenses de l'exercice (a)	527 754,22 €		527 754,22 €
Recettes b= (c+d)	900 809,23 €		900 809,23 €
Dont excédent antérieur après affectation (recettes) (c)	186 418,25 €		
Dont recettes de l'exercice (d)	714 390,98 €		
Résultat de l'exercice 2024 de fonctionnement excédentaire (hors excédent antérieur e = (d-a)	186 636,76 €		
Résultat global de Fonctionnement excédentaire $f=(b-a)$	373 055,01 €		373 055,01 €
Résultat Total de l'exercice 2024 g = (e+e)	177 008,60 €		
Résultat global de clôture excédentaire (solde réalisations) h=(f+f)	341 921,06 €	-28 137,72€	313 782,34 €
Résultat net 2024 (excédent global + RAR)			313 782,34€

Après avis de la Commission des Finances en date du 18 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la PLAGÉ 2024 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement 31 133,95 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement 373 055,01 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2024 se solde par un excédent de 341 921,06 €.
Le résultat net de l'exercice 2024 de la PLAGÉ, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **313 782,34 €.**
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Pour extrait certifié conforme,

L'Adjointe au Maire de L'Isle-Adam,



Claudine MORVAN LEBREC'H

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT